



Peyrolles-info 212

mars 2024

Voir cet email en ligne dans votre navigateur

Conseil municipal du 22 mars 2024

Présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze,
Nicolas Geoffray, Pierre Hénon ;
Pouvoir de Éric Reignier à Pierre Hénon ;
Absent : Thierry Ponsin ;
Secrétaire de séance : Bernard Bordarier

La séance est ouverte à 18h10

Le compte-rendu de la séance du 13 février est approuvé à l'unanimité.

1. Vote du compte de gestion 2023

Le maire présente au conseil le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Le conseil déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

2. Vote du compte administratif 2023

Le maire présente au conseil le compte administratif qui est bien identique au compte de gestion et peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		50 513.60		117 865.71		168 379.31
Opérations exercice	175 438.55	50 445.15	94 432.11	170 958.30	269 870.66	221 403.45
Total	175 438.55	100 958.75	94 432.11	288 824.01	269 870.66	389 782.76
Résultat de clôture	74 479.80			194 391.90		119 912.10
Restes à réaliser						
Total cumulé	74 479.80			194 391.90		119 912.10
Résultat définitif	74 479.80			194 391.90		119 912.10

Le compte administratif détaillé sera publié dans la [rubrique documents](#) du site de la commune dès qu'il aura été visé par la préfecture.

Le maire quitte la séance pendant le vote. En l'absence du maire le conseil procède à l'élection de son président de séance, M. Bernard Bordarier est élu à l'unanimité.

A l'unanimité des 5 membres présents ou représentés,
le conseil vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3. Affectation du résultat de fonctionnement

Le compte administratif fait apparaître un excédent de 194 391 €.

Le Maire propose de reporter 74 479 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et d'affecter le solde disponible en excédent soit 119 912 € en report à nouveau au compte de fonctionnement.

Accord unanime du conseil

4. Vote du compte de gestion eau et assainissement

Le maire présente au conseil le compte de gestion 2023 de l'eau et de l'assainissement de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes - Terres solidaires dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Le conseil déclare à l'unanimité que le compte de gestion de l'eau dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

5. Vote du compte administratif eau et assainissement

Le maire présente au conseil le compte administratif 2023 de l'eau et de l'assainissement de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes - Terres solidaires qui est bien identique au compte de gestion et peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Opérations exercice	3 559,19	3 559,19
Total	3 559,19	3 559,19

Le maire quitte la séance pendant le vote. En l'absence du maire le conseil procède à l'élection de son président de séance, M. Bernard Bordarier est élu à l'unanimité.

A l'unanimité des 5 membres présents ou représentés, le conseil vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6. Taxes locales 2023

Le maire rappelle qu'il y a eu une augmentation de 0,5% des taux d'imposition en 2023 et propose de maintenir en 2024 les taxes locales au niveau de 2023, soit

Taxe foncière sur le bâti : 36,47%

Taxe foncière sur le non-bâti : 56,89 %

Taxe d'habitation : 15,72 %

Cotisation foncière des entreprises : 20,01 %

pour un produit total prévisionnel de 21 191 €.

Accord unanime du conseil

7. Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé (associations) et à une commune

Monsieur Deleuze quitte la séance pour ce point de l'ordre du jour.

Après discussion, les subventions retenues pour 2024 sont fixées selon le tableau suivant.

Nom des bénéficiaires	Subventions 2023	Subventions 2024
Abraham Mazerl – St Jean du Gard	50,00 €	50,00 €
L'Oustal – St Jean du Gard	100,00 €	150,00 €
Association chasse Peyrollenque – Peyrolles	250,00 €	250,00 €
La Truite Salamandre – St André de Valborgne	100,00 €	100,00 €
Vita Vallée – L'Estréchure	50,00 €	50,00 €
SMAC – L'Estréchure	50,00 €	50,00 €
Restaurants du Cœur – St Jean du Gard	100,00 €	100,00 €
Association Archytas - Peyrolles	50,00 €	50,00 €
Association Déclics&Stimuli - Les Plantiers (Festiborgne)	350,00 €	350,00 €
65748 – Autres personnes de droit privé (Associations) Total	1 100,00 €	1 150,00 €

Monsieur le Maire rappelle que le principe d'une subvention exceptionnelle à la commune de Saint-Jean-du-Gard pour le Projet "Territoire Zéro Chômeur de longue durée" a été accordée en 2023 mais cette somme ne sera versée qu'en 2024.

Nom des bénéficiaires	Subvention attribuée 2023	Subvention Versée en 2024
Commune de St Jean du Gard Zéro chômeur	100,00 €	100,00 €
657348 – Subventions autres communes Total		100,00 €

Accord unanime du conseil

8. Redevance d'Occupation du Domaine Public Electricité 2024

La redevance maximale applicable aux communes dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants est de 239 € pour 2024.

Accord unanime du conseil

9. Redevance d'Occupation du Domaine Public Télécommunications 2024

Les plafonds de redevance 2024 sont fixés à 48,27 € par km d'artère en souterrain, à 64,36 € par km en aérien et à 32,81 €/m² d'installation au sol. Soit pour la commune de Peyrolles

1) Artères souterraines : 0,72 km x 48,27 € = 34,75 €

2) Artères aériennes : 7,27 km x 64,36 € = 467,89 €

3) Emprise au sol 0 €

TOTAL : 502,64 €

Le montant de la redevance arrondi à l'euro le plus proche est donc égal à 503 € au titre de l'année 2024,

Accord unanime du conseil

10. Instauration du droit de préemption urbain sur la commune de Peyrolles

Il faut reprendre la délibération prise le 13 février dernier en effet le droit de préemption urbain ne peut concerner que des parcelles en zone urbanisée ou à urbaniser. La même délibération est donc proposée mais sans les parcelles classées nature.

Accord unanime du conseil

11. Changement du nom de la commune

Il faut reprendre la délibération prise le 21 décembre 2023, en effet dans le texte de la délibération officielle le nouveau nom demandé pour la commune (Peyrolles-en-Cévennes) a été improprement écrit sans les traits d'union qui sont impératifs.

Accord unanime du conseil

12. Mise en Place de primes spéciales pour le personnel communal

Monsieur Bordarier quitte la séance pour ce point de l'ordre du jour.

Le régime indemnitaire du personnel communal tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel est composé des deux parts suivantes :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du régime indemnitaire ;
- Le complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Compte tenu de l'engagement constant du personnel communal et de son niveau d'expertise au regard de sa grille indiciaire, le maire propose de calibrer ces deux indemnités de manière à leur attribuer l'équivalent d'un treizième mois.

Accord unanime du conseil

Questions diverses :

Mise en discrétion des réseaux (électricité, cuivre, fibre) :

Maintenant que les travaux sont terminés dans le "centre" de Peyrolles, le Maire propose de les poursuivre en terminant la route du Mas (de la Planquette au Mas). Ensuite pourra être entrepris le même travail sur la route du Serre.

Pylône de téléphonie mobile:

les travaux ont commencé (piste et coulée du socle béton), la pose du pylône devrait avoir lieu prochainement.

La séance est levée à 20h

Prochain conseil le jeudi 11 avril à 18h

Informations

**PARTENAIRE DE LA
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
DE VOTRE MAISON**



Pour un habitat
⊕ économique ⊕ confortable ⊖ coûteux

VOTRE GUICHET LOCAL



GUICHET RÉNOV'OCCITANIE CPIE DU GARD ESPACE CONSEIL FRANCE RÉNOV' Mission de service public de la rénovation de l'habitat



Permanences **SUR RENDEZ-VOUS**
dans les locaux de la Communauté de communes
CAUSSES AIGOUAL CÉVENNES - TERRES SOLIDAIRES



CALENDRIER 2024 DES PERMANENCES	
L'ESTRÉCHURE	L'ESPÉROU
1 ^{er} mardi du mois entre 14h et 17h30	3 ^{ème} jeudi du mois entre 9h et 12h30
exceptionnellement le 9 janvier	18 janvier
6 février	15 février
5 mars	21 mars
2 avril	18 avril
7 mai	16 mai
4 juin	20 juin
2 juillet	Fermeture pour congés d'été
Fermeture pour congés d'été	Pas de permanences le 15 août
3 septembre	19 septembre
1 octobre	17 octobre
5 novembre	16 novembre
3 décembre	21 décembre

**CONSEILS
GRATUITS**



04 66 52 78 42 - Mardi et Jeudi
De 9h à 12h30 et de 14h à 17h30



conseil.energie@cpiégard.fr



cpiégard.fr



RenovOccitanieCPIEGard

Vous recevez ce message car vous êtes inscrit sur la liste de diffusion de la mairie de Peyrolles.
Vous pouvez faire cesser ces envois en cliquant sur le lien ci-dessous ou en contactant la mairie.

Se désinscrire

Mairie de Peyrolles

400 route du Serre, 30124 PEYROLLES

www.peyrolles.fr

mairie@peyrolles.fr

04 66 85 13 01